



# Politique

Traitement des données au sein de  
G4S Belgium

DÉPARTEMENT :

G4S JUSTICE



## 1. Introduction

Le présent document complète la 'Politique Générale de Traitement des Données G4S Belgium', spécifiquement pour le département JUSTICE de G4S.

## 2. Traitement des données personnelles

Au sein du département JUSTICE, nous assurons l'exploitation et la gestion des maisons de transition pour l'encadrement des détenus dans la dernière phase de leur période de détention. Dans l'exercice de nos fonctions, nous traitons régulièrement les données personnelles suivantes :

- Données personnelles classiques :
  - o Données d'identité : prénom, nom, âge, sexe, nationalité, adresse, langue, lieu et date de naissance, numéro de téléphone, numéro de chambre, date d'intake et d'outtake ;
  - o Vie privée : situation familiale, informations de fond, données relatives aux incidents, régime alimentaire ;
  - o Informations économiques et financières : numéro de compte bancaire, situation financière (dettes, alimentation, revenus...), données relatives à l'assistant social, éventuelles données psychologiques, données relatives au travail et à la formation, date et rapport d'intake, plan de placement, rapports d'observation, rapports mensuels d'évaluation, rapports d'incidents ;
  - o Données de localisation : informations relatives aux rendez-vous/déplacements (pas de liberté de mouvement propre) ;
- Données personnelles particulières :
  - o Race/origine ethnique ;
  - o Conviction religieuse (éviter les conflits) ;
  - o Données médicales : antécédents médicaux, procédures médicales, état de santé, dossier de traitement (suivi médical) ;
  - o orientation sexuelle (sensibilisation, éviter les conflits, attribution des chambres) ;
  - o Numéro national unique ;
- Données personnelles pénales :
  - o Numéro de prison, données relatives à la condamnation, données & décisions relatives à l'éligibilité pour la surveillance électronique/libération conditionnelle/fin de la peine.

Pour les buts suivants :

- Création d'un dossier personnel (informations de fond, entretiens intake, rapports mensuels, données médicales et financières, etc.) des participants ;
- Enregistrement des données des contacts pour la création de listes de visiteurs et le réseau social des participants ;
- Suivi de plan de placement individuel et respect des conditions ;



- Informer les prisons, le tribunal d'application des peines et le SPF Justice (DG EPI) ;
- Création d'éventuels rapports d'incidents et d'un plan de réhabilitation ;
- Etc.

Dans ce contexte, nous effectuons les traitements suivants :

- Rapports mensuels pour la prison et le TAP ;
- Échange éventuel de dossiers médicaux avec les médecins/hôpitaux ;
- Échange éventuel d'informations avec l'avocat et/ou d'autres organisations en charge de l'encadrement du participant ;
- Échange éventuel d'informations avec la police ;
- Échange éventuel d'informations avec l'office de l'emploi, les agences d'intérim et/ou les écoles
- Enregistrement d'un fichier journal pour une circulation interne de l'information ;
- Traitement des rapports PSD à partir de la prison d'origine lors de l'inscription en maison de transition ;
- Communication d'éventuels rapports d'incidents à la prison et au SPF Justice (DG EPI/DDB);
- Etc.

Nous effectuons ces traitements sur base des motifs légaux suivants :

- Le traitement est nécessaire pour se conformer à une obligation légale qui incombe à G4S.

Les données personnelles sont conservées pendant la durée du contrat concerné entre G4S et le Service public fédéral Justice.

G4S peut toujours déroger à ces périodes afin de se conformer à des obligations contractuelles ou légales.

### **3. Conforme au GDPR**

Conformément à notre 'Politique Générale de Traitement des Données G4S Belgium', nous traitons les données personnelles conformément aux dispositions incluses dans le GDPR. Ainsi, nous prenons par exemple les mesures de sécurité suivantes :

- Gestion centralisée des mandats relatifs à l'accès et au traitement des données personnelles via Drive sécurisé par le management et la coordination locale ;
- Accès limité aux données personnelles via Drive sécurisé, limité aux membres du personnel habilités ;
- Secret professionnel ancré dans les contrats de travail et les politiques de G4S ;



- Fonctionnement avec des systèmes sécurisés comme Sidis Suite.

De plus, nous maintenons un registre des activités de traitement, qui est mis à jour périodiquement selon les instructions de notre Data Protection Officer.

Si vous estimez que G4S Belgium ne traite pas vos données personnelles conformément au GDPR, vous avez toujours le droit de déposer une plainte auprès de la Commission de protection de la vie privée belge.

#### **4. En conclusion**

Cette politique a été adoptée par la Direction de G4S Belgium le 17 mars 2021.

Les ajustements de cette politique sont annoncés via le website G4S et la version la plus récente est publiée sur <http://www.g4s.be/fr-be/privacy>.

Pour toute question et/ou remarque concernant cette politique, vous pouvez vous adresser au Data Protection Officer :

- E-mail : [privacy.gdpr@be.g4s.com](mailto:privacy.gdpr@be.g4s.com)
- Poste : Koning Boudewijnlaan 30, B-1800 Vilvoorde, à l'attention du Data Protection Officer